Département VOSGES Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 09/10/2020 à 16h46

Réference de l'AR: 088-2000711576202010074145_E2020 COEMMUNES

DES HAUTES VOSGES

Arrondissement SAINT DIE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE

De conseillers en exercice 49
De présents 41
De votants 46

DU 07 OCTOBRE 2020

145/2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, réuni à GERARDMER, après convocation légale, sous la présidence de Didier HOUOT,

Objet:

AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : REMPLACEMENT DU CEJ PAR LE BONUS TERRITOIRE

Le Président certifie que la convocation du Conseil communautaire a été affichée au tableau d'affichage de la Communauté de communes des Hautes Vosges à

GERARDMER, conformément aux articles

L2121-10, L2121-12 et L2121-17 du Code

Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

BACHELARD Alexis, BASSIERE Nadine, BASTIEN Jeannine, BEDEZ Karine, BERTRAND Michel, BONNE Grégory, BONNOT Elisabeth, CHEVRIER Denise, CHWALISZEWSKI Anne, CLAUDE Karine, CLAUDE Pascal, CLEMENT Gérard, CLEMENT Marie-Josèphe, CROUVEZIER Maryvonne, CUNY Danièle, GRANDEMANGE Érik, HOUOT Didier, HUMBERT Stanislas, IMBERT Pierre, JACQUEMIN Anicet, LAGARDE Patrick, MARCHAL Raymond, MATHIEU Jérôme, MENGIN Liliane, MEYER Gérard, NICAISE Roger, ODILLE Olivier, PERRIN Nadine, PIERREL Cédric, ROBERT Dorine, SCHMITTER Jimmy, STACH René, THOMAS Frédéric, TISSERANT Éric, TOUSSAINT Bernard, TOUSSAINT Evelyne, VANSON Brigitte, VAXELAIRE Hervé, VAXELAIRE Régis, VOINSON John, WILLMANN Marie-Claire.

Absents excusés ayant donné procuration ou représentés :

CRETEUR CLEMENT Fabienne (Procuration à IMBERT Pierre), GEHIN Martine (Procuration à NICAISE Roger), KLIPFEL Elisabeth (Suppléance à WILLMANN Marie-Claire), MOUROT Corinne (Procuration à THOMAS Frédéric), PIQUÉE Yannick (Procuration à HOUOT Didier), SPEISSMANN Stessy (Procuration à ODILLE Olivier).

Absents:

CAEL Bernard, DESCOUPS Damien, VAZART Isabelle.

Secrétaire de séance : BACHELARD Alexis

Le Conseil Communautaire s'est engagé par délibération n°211/2017 en date du 13 septembre 2017 dans le projet de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges et le Conseil Départemental des Vosges.

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle contribue à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire, et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale tout en favorisant le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental des services aux familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

À compter du 1^{er} janvier 2021, les CEJ des communes de La Bresse, Cornimont, Thiéfosse, Granges-Aumontzey et Ventron qui expirent au 31.12.2020 seront remplacés par le Bonus Territoire. Dans ce cadre un avenant à la CTG doit être signé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale entre la CAF, le Département, la communauté de communes et les communes concernées pour le remplacement du CEJ par le Bonus Territoire.

POUR: 46 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits. Les membres présents ont signé au registre après lecture. A GERARDMER, le 07 octobre 2020, Le Président,



Didier HOUOT 2020.10.09 16:37:34 +0200 Ref:20201009_144002_1-2-O Signature numérique Le Président